

FORMATION DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS

Jeudi 24 mai 2018

COMMENTAIRE DES DIAPOSITIVES DE PRÉSENTATION

DIAPO 1

- L'engin de chantier donne une idée de la hauteur de front d'exploitation.
- La petite « colline » conservée est en réalité le support de la borne de limite de parcelle.

DIAPO 4

- Le dossier comprend 499 pages A4 recto-verso : 355 pages dossier, 11 pages Notice d'incidence Natura 2000 et 25 annexes regroupant 133 pages.
- Il est particulièrement bien réalisé, documenté, illustré, clair et complet.

DIAPO 5

- Saint-Martin-Laguépie (460 hab), 40 km nord-ouest d'Albi, frontalière de l'Aveyron.
- Carrière située sur le territoire du lieudit Sommard, hameau à 2,5 km à l'ouest du village. Carrière à environ 1 km au nord de Sommard.
- Route d'accès passant initialement par Sommard. Le nouvel exploitant (M. ANDRIEU) a souhaité réaliser un accès direct via un chemin existant : refus des chasseurs. Pour éviter Sommard, il a déjà réalisé plus haut un accès à la carrière évitant le passage des camions par Sommard.

DIAPO 8

- 48 parcelles en cours d'exploitation.
- Extension portant sur 38 parcelles et conduisant à détruire 2 chemins qui seront recréés en cours et en fin d'exploitation.
- Transfert prévu des installations de lavage/criblage du siège de Lexos à la sablière de Sommard avec à terme un transfert complet de toutes les activités.

DIAPO 13

- Chiffre d'affaire important, résultat d'exploitation cohérent, capacités financières suffisantes pour faire face aux obligations tant en cours d'exploitation qu'en fin d'exploitation.

DIAPO 16

- Enquête organisée sous l'empire des dispositions des textes antérieurs à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016.
- Les dispositions légales en cours conduiraient vraisemblablement à une enquête de 15 jours avec trois permanences.

DIAPO 19

- Le dossier évoque la SARL ANDRIEU. L'avis coté H3 de la Banque de France évoque une holding. D'où des recherches complémentaires sur Internet pour connaître le statut réel de la société exploitante de la carrière.
- Les vérifications opérées et confirmées par l'exploitant montrent qu'il s'agit d'une holding familiale (Société ANDRIEU Holding dont dépend, pour des raisons comptables, la SARL exploitante de la sablière, tandis qu'une SCI ANDRIEU y est aussi rattachée).

DIAPO 23

- En fin d'exploitation, les deux chemins seront reconstitués, les parcelles seront restituées à leurs propriétaires après remise en état, une partie redevenant agricole, d'autres étant aménagées (voir image finale).